



Saint Germain du Salembre, le 12 avril 2023

SOS Forêt Dordogne

37 rue de Puyguiller

24190 SAINT GERMAIN DU SALEMBRE

à

Monsieur le président du Conseil
Départemental

2 rue Paul Louis Courier

CS11200

24019 PERIGUEUX

Monsieur le Président,

Dans la continuité des Assises de la Forêt, où un large consensus s'est dégagé en faveur de la préservation de la biodiversité de nos massifs forestiers, nous souhaitons vous apporter à nouveau des éléments concrets que le Conseil Départemental peut mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qu'il s'est assignés.

Nous pensons que ces mesures sont dans la logique de la politique pour l'excellence environnementale que vous avez souhaité afficher lors de ces Assises. Elles concernent les soutiens financiers du Département aux propriétaires forestiers.

Nous vous avons soumis des propositions à plusieurs reprises, par courrier en date du 8 octobre 2021, puis lors de notre rencontre du 5 septembre 2022. La tenue des Assises de la Forêt le 2 février 2023 nous semble une excellente occasion d'infléchir la politique du département, assuré que vous pouvez être désormais que l'opinion publique est majoritairement favorable à un changement de pratiques, plus soucieuses du contexte de dérèglement climatique, de respect de l'environnement et notamment de la qualité de l'air, de l'eau et de la biodiversité dont dépendent nos existences.

Il s'agit donc pour nous d'approfondir et de préciser, par la présente, les propositions de notre association pour une sylviculture plus respectueuse de l'intérêt général et des services écosystémiques rendus gratuitement par nos forêts périgourdines diversifiées.

Nous reprendrons donc nos propositions en les précisant ; nous vous proposons en septembre 2022 de :

- ✓ **faire évoluer le discours officiel du département afin de prendre en compte les conséquences du changement climatique en cours** : il est temps de sortir du seul référentiel productiviste à court terme et de soutenir des pratiques plus

respectueuses du bien commun qu'est notre environnement de façon à préserver l'avenir de nos enfants et petits-enfants et donc de :

x faire évoluer le Plan Départemental Forêt Bois (cf. <https://www.dordogne.fr/relever-les-defis-du-21e-siecle/developpement-economique/soutien-a-la-foret-et-a-la-filiere-bois/aide-a-la-sylviculture>)

- **en cessant de diffuser le chiffre de 50 000 ha de châtaigniers déperissants**, chiffre dont même la DDT ne connaît ni ne cautionne l'origine : un chiffrage qui semble n'être que prétexte aux coupes rases massives
- **en finançant une étude sérieuse et objective** sur la quantité de châtaigniers déperissants
- **sur la question des châtaigniers déperissants, nous vous invitons à revoir la politique d'aides à l'exploitation déficitaire de taillis de châtaigniers, l'aide au reboisement, l'aide à l'enrichissement et à la régénération naturelle ainsi que la conversion des taillis en futaies :**
 - **en stoppant le cumul de l'aide du Département et celle de l'État** pour les exploitations déficitaires de taillis de châtaigniers **si le propriétaire replante en monoculture de résineux ou avec un pourcentage de feuillus inférieur à 80%**¹
 - en sortant des estimations de « complaisance » concernant les peuplements pauvres ou vulnérables
 - **en supprimant l'aide au reboisement en résineux et /ou en augmentant l'aide au reboisement en feuillus de façon significative** pour que ce choix devienne attractif pour le propriétaire forestier
 - **en augmentant l'aide à l'enrichissement en feuillus** et supprimer ou diminuer celle aux résineux de façon ce que la différence soit attractive concernant les feuillus
 - **en augmentant l'aide à l'enrichissement en feuillus d'au moins 3 essences** différentes, ainsi que la récente lettre du ministre de la transition écologique y invite dans son courrier du 17 janvier 2023 (<https://sosforetdordogne.fr/des-nouvelles-encourageantes-du-cote-du-ministere-de-la-transition-ecologique>)
 - en favorisant l'aide technique et financière à la **régénération naturelle**.

Dans ces propositions, l'augmentation des aides pour les essences de feuillus s'équilibre financièrement par la diminution des aides aux essences résineuses.

x **ouvrir les organes départementaux officiels de communication, tels que Vivre en Périgord, à des discours alternatifs et pluriels** comme celui porté – entre autres acteurs – par SOS Forêt Dordogne

✓ **cesser de financer les regroupements de parcelles** qui favorisent l'intervention d'entreprises aux pratiques délétères, qui incitent à la mécanisation et à l'usage d'engins forestiers inappropriés au détriment des sols forestiers et de la biodiversité ; **sur ce point, nous vous proposons plutôt de privilégier l'aide au regroupement foncier pour les propriétaires qui s'engagent à garder ou créer un espace boisé en essences**

1 Les lignes en bleu sont les compléments que nous apportons à nos propositions précédentes.

diversifiées, avec une majorité de feuillus, géré en sylviculture douce à couvert continu (et donc excluant les coupes rases).

✓ **limiter le développement des centrales biomasse** aux capacités des forêts locales car il est irraisonnable de penser que la biomasse est éternellement renouvelable, d'autant que les principales victimes de cette industrie du bois énergie, sont les peuplements feuillus

✓ **aider les communes souhaitant acquérir du foncier boisé** afin de leur garantir une gestion adaptée à la nécessaire diversification des essences et des âges sur une même parcelle

x **pour cela nous vous invitons à augmenter le soutien financier aux EPCI ou communes qui souhaitent acquérir des forêts par voie de préemption**

x **perfectionner et augmenter les zones de veille foncière ainsi que le contrôle des mouvements fonciers et communiquer ces informations aux collectivités et associations de défense de l'environnement**

✓ **privilégier l'attribution de financements à des acteurs professionnels plus respectueux des pratiques de sylviculture douce** : il y a là un enjeu économique important, susceptible de créer et relocaliser de nombreux emplois, pour peu que cette démarche soit également appuyée par la Région, dans le cadre de la carte de formations ; des formations pourraient être ouvertes en lycée professionnel ou MFR pour valoriser ces métiers difficiles mais importants pour les années à venir ; il s'agira de veiller alors à l'adaptation du recrutement des formateurs et de fixer des objectifs d'apprentissage de la sylviculture douce à couvert continu

✓ **instaurer un mécanisme de reversement compensatoire au profit de propriétaires de forêts à fort intérêt écologique**

✓ **concernant la fiscalité locale, nous vous suggérons**

x **d'augmenter à 50% l'exonération de la taxe foncière pour les terrains boisés présentant un état de futaie irrégulière** et de prévoir un régime d'accompagnement. Parallèlement, on pourra **augmenter la taxe foncière pour les terrains boisés en monoculture de résineux**

x **d'exonérer ou diminuer la taxe foncière pour les terrains laissés en libre évolution**, avec un accompagnement dans le cadre d'une gestion contrôlée.

✓ **soutenir la réouverture de scieries locales**, afin que les bois périgourdins, richesse locale incontestable, soient exploités en Dordogne

✓ **consulter les acteurs du tourisme local**, dépendant de l'attractivité du département, lors de l'élaboration de la politique départementale d'aménagement du territoire

✓ **prendre en compte la nécessité de laisser les forêts diversifiées jouer leur rôle de régulation et purification de l'eau**, dans le cadre de la gestion de l'eau et du foncier (préservation des ripisylves, notamment)

- ✓ **s'engager dans un partenariat** entre pouvoirs publics, administrations, fédérations et associations pour élaborer une **Charte Départementale Pilote pour l'Amélioration Forestière en Dordogne**
- ✓ **mieux prendre en compte le risque incendie** déjà très présent dans le département et fortement accentué par la plantation massive et irraisonnée de conifères , en infléchissant la tendance actuelle d'industrialisation et de mécanisation de nos forêts, en revenant à une gestion plus diversifiée (cf. financement) en veillant aux possibilités de circulation et de cloisonnement, en réhabilitant les anciens chemins (chemins ruraux, chemins d'exploitation), en limitant les constructions et aménagements touristiques au sein des entités forestières et en appliquant la réglementation en matière de débroussaillage.
- ✓ **mieux soutenir (et financer) les associations de DFCI** (outre la création et l'entretien de pistes, veiller à celui des ponts, des points d'eau, ...)
- ✓ **impulser des actions éducatives d'information et de prévention des incendies** dans les collèges par des moyens dédiés (éducation des futurs citoyens par des animations, concours, etc.)
- ✓ **créer des Espaces Naturels Sensibles (ENS) dignes de notre département** (4 ENS en Dordogne pour un total approximatif de 500 ha alors que le Lot voisin a développé 35 ENS totalisant 8300 ha), en utilisant l'argent de la taxe d'aménagement à sa juste destination
- ✓ **classer en ENS les forêts naturelles et les étangs de la Double** qui sont en ZNIEFF ou en zone Natura 2000, ces deux dernières appellations n'étant pas des statuts protecteurs
- ✓ **créer des zones forestières en libre évolution** en s'appuyant sur les trames vertes et bleues, en association avec la Région et les propriétaires privés et publics, dans le but d'instaurer avec les forestiers et les naturalistes des relais favorables à une faune et une flore variée, préservant ainsi la naturalité et la biodiversité liée aux vieux arbres et au bois mort
- ✓ **créer un comité d'étude et de suivi scientifique de la biodiversité à l'échelle départementale** (un tel comité existe déjà dans 15 départements)

Nous espérons que ces propositions seront l'objet de votre attention et vous présentons, Monsieur le président, nos sincères salutations.